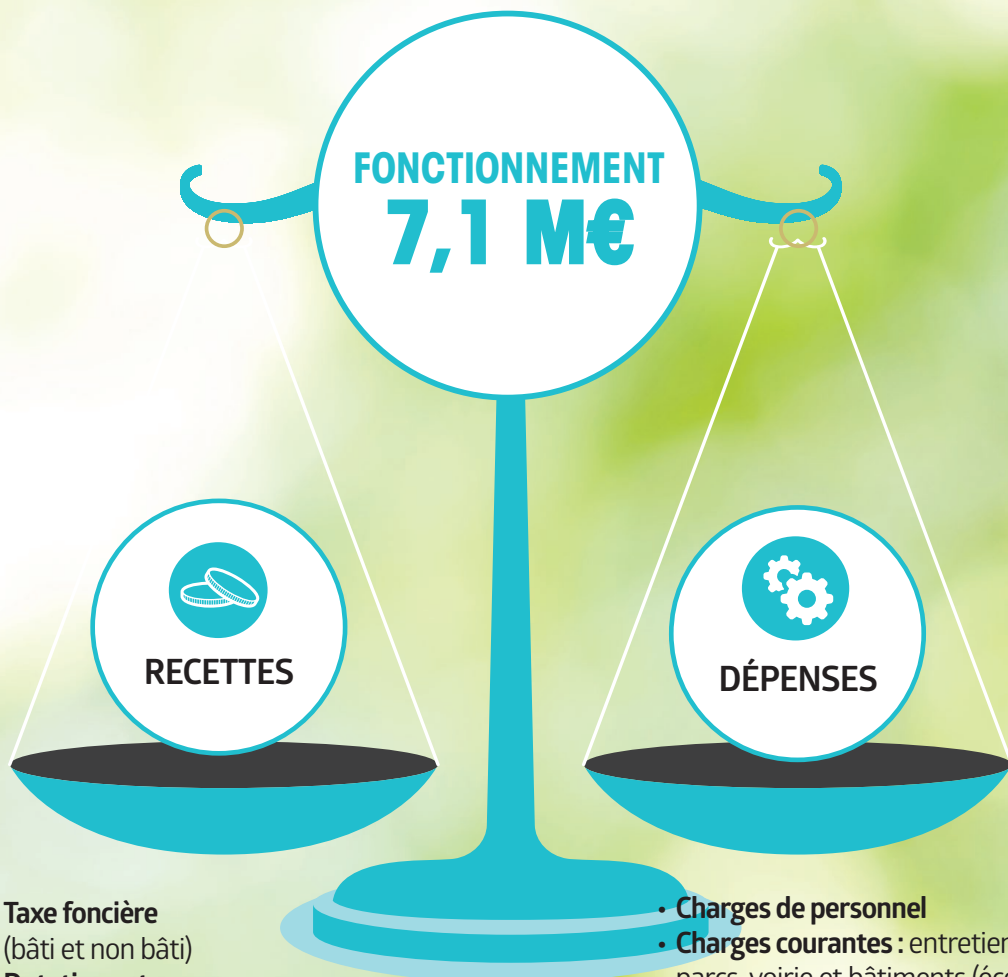
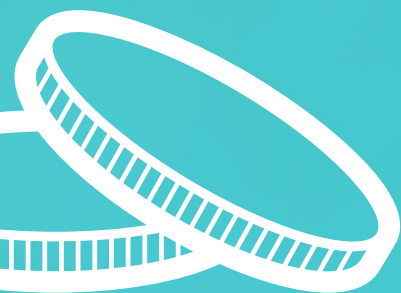


BUDGET de la ville pour 2024

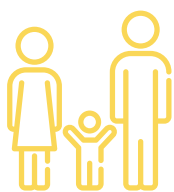
11,6 M€

Le budget primitif est un acte fondamental de la gestion municipale. Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises et des moyens qui leur seront alloués.



- **Taxe foncière** (bâti et non bâti)
- **Dotations et compensations** de l'État
- **Ressources propres** (billetterie culturelle, locations de salles, droits de place sur le marché...)
- **Etc.**

- **Charges de personnel**
- **Charges courantes** : entretien parcs, voirie et bâtiments (écoles, salles associatives, gymnases, mairie...), énergie (gaz, électricité, carburants...), assurances, informatique...
- **Subventions** aux associations, CCAS, Caisse des Écoles...



5 500
habitants



65
agents



Subventions

280 000 €
versés au CCAS

65 000 €
versés aux associations



1 M€
de subventions reçues
de nos partenaires
pour les grands projets



25 000 €
dédiés au Budget
Participatif 2024
(pour les projets portés
et choisis par les habitants)

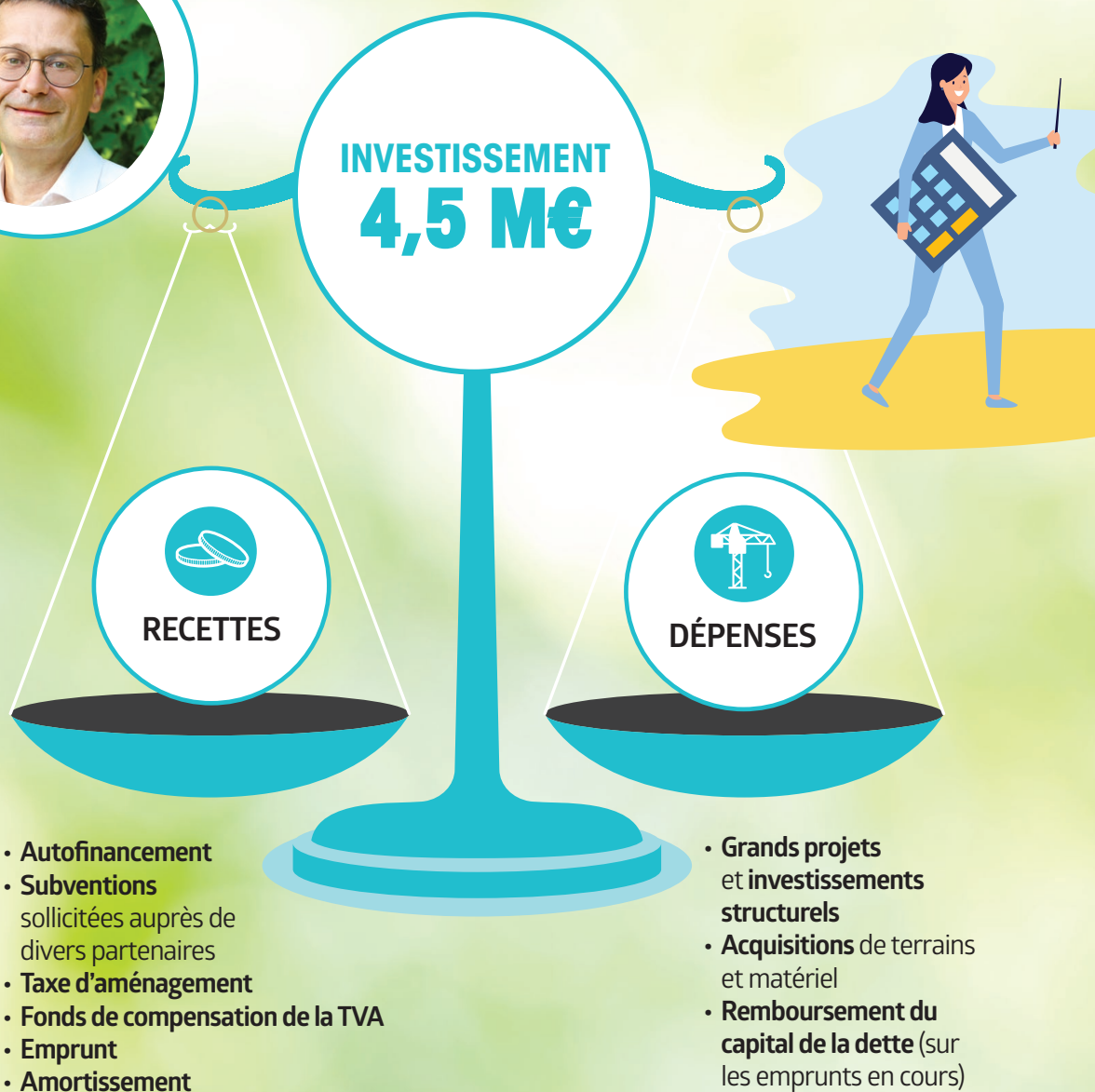
POUR ALLER PLUS LOIN :

Le budget en détail sur ww.ville-lardy.fr > Ma Ville > Budget Communal



Hugues TRETON,
Adjoint au Maire
en charge du budget
et des Finances

“ Seule une gestion saine et rigoureuse des finances de la ville permet de continuer d'investir pour l'avenir. La disparition de la taxe d'habitation et la baisse de 50% de l'impôt foncier bâti des entreprises impactent nos recettes à venir. De plus, les coûts de l'énergie et l'inflation toujours élevée imposent de rechercher des financements complémentaires afin de ne pas pénaliser nos finances. Nous nous y attachons plus que jamais pour le budget 2024, sans avoir, pour la 10^e année consécutive, augmenté la fiscalité communale !”



PROJETS INSCRITS AU BUDGET 2024

